

Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE (Eure)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2022

(Convocation du 23 février 2022)

En exercice	Présents	Votants
11	7	10

Le 03 mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, Maire.

Présents : Ghislain HOMO, Maire, Françoise DUVRAC, Djeilali BERRAYAH, adjoints, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Philippe VANHUMBEECK, Jacky CRESTEY-HONORÉ, Philippe DELAMARE

☞ Marie-France VERGOJANNE donne pouvoir à Djeilali BERRAYAH

☞ Elise BUISSON donne pouvoir à Jacky CRESTEY-HONORÉ

Absente : Marion ROBERT

M. Philippe DELAMARE a été nommé secrétaire de séance.

✦ CIMETIÈRE

1) Fuite d'eau au cimetière : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fuite d'eau a été constatée cet hiver au cimetière et qu'il serait bien de fermer le robinet pendant la période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et des représentés de fermer l'arrivée d'eau de décembre jusqu'à la fin mars.

2) Monsieur Le Maire fait part de plusieurs requêtes sollicitées par des personnes extérieures à la commune souhaitant acheter une place au cimetière. *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés qu'une place ne pourra être attribuée que si le demandant a un lien avec une personne habitant la commune.*

La question du maintien des concessions perpétuelles sera discutée lors d'un prochain conseil ainsi que l'étude d'une nouvelle tarification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702815-20220309-2022-04-DE

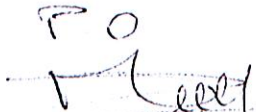
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Notification : 09/03/2022

Gaudreville La Rivière
Le 09 mars 2022

M. Le Maire
Ghislain HOMO

PO

 1

